Santé des étudiants

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Contact : www.ecoteetudiant@crous-normandie.fr

PRO-CONSULT

Ligne d'écoute et de soutien psychologique 24h/24 et 7j/7 - anonyme et gratuit -
Contact : 0 800 730 571

PSYCHOLOGUE DU CROUS NORMANDIE

Pour les urgences uniquement.
Rendez-vous téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00.
Prendre rendez-vous par mail *S'informer :* ecoteetudiant@crous-normandie.fr - gratuit

FIL SANTÉ JEUNES

Par mail sur le site internet ou en chat individuel ou collectif tous les jours de 9h00 à 23h00 - anonyme et gratuit **Contact :** 0 800 235 236
S'informer : https://www.filsanteejeunes.com

NIGHTLINE - PARIS

Service d'écoute nocturne gratuit pour les étudiants de 21h00 à 2h30 du matin, [le lundi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche] **Contact :** 01 88 32 12 32
Ecoute en français et en anglais par des bénévoles.
S'informer : https://nightline.fr/paris

LES SERVICES DE SANTÉ DES UNIVERSITÉS

SUMPPS DE CAEN
Tél. 02 31 56 52 30

SUMPPS DU HAVRE

SUMPPS DE ROUEN
Tél. 02 32 76 92 92

A Evreux un infirmier répond au **06 47 70 46 54** pour vous orienter

A noter : Deux psychologues du SUMPPS interviennent sur rendez-vous dans les IUT d'Alençon, Cherbourg et Saint-Lô :

- le jeudi matin à l'IUT de Cherbourg et l'après-midi à l'IUT de Saint-Lô
  Pour les prises de rendez-vous **Contact :** sumpps.manche@unicaen.fr
- le lundi tous les 15 jours à Alençon
  Pour les prises de rendez-vous **Contact :** sumpps.orne@unicaen.fr

AUTRES AIDES DISPONIBLES

- RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE LA MAIRIE DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE
- CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS) ;
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ;
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ;
- COMMUNAUTÉ URBAINE ;
- ASSOCIATIONS DIVERSES.

DES QUESTIONS ?

Pour toute question sur les aides,
vous pouvez vous adresser au service social de votre établissement.

CONTACTS BOURSES

LE SERVICE DES BOURSES NATIONALES

Calvados, Manche, Orne
dsden50-sb@ac-normandie.fr

Eure, Seine-Maritime
dsden27-sab@ac-normandie.fr

SIMULATEUR D'AIDES À DESTINATION DES JEUNES

Trouver en quelques clics les aides auxquelles les jeunes ont droit. Le tout en 5 minutes chrono.
Où s'informer ? gouvernement.fr/testez-le-simulateur-d-aides-a-destination-des-jeunes

RETROUVEZ **ÉGALEMENT**

ACADÉMIE DE NORMANDIE

Retrouvez-nous sur
ac-normandie.fr

TOUTES LES ÉTAPES DE VOTRE ORIENTATION • SCOLARITÉ • ÉTUDES • VIE DE L'ÉLÈVE • ACTION SOCIALE ET AIDES FINANCIÈRES

AIDES AU LYCÉE

Éducation nationale

	Pour qui ?	Où s'informer ?
BOURSE NATIONALE DE LYCÉE	Les élèves dont les revenus de la famille ne dépassent pas un certain plafond.	www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511 Auprès du secrétariat du lycée Dossier à constituer en mai-juin ou à partir du 1er jour de la rentrée jusqu'au 3ème jeudi d'octobre.
BOURSE AU MÉRITE	Les élèves boursiers ayant obtenu une mention bien ou très bien au Diplôme National du Brevet.	Cette bourse est mise en place automatiquement
PRIME À L'INTERNAT	Les élèves bénéficiant d'une bourse nationale de lycée.	Cette prime est mise en place automatiquement dès l'affectation à l'internat
PRIME D'ÉQUIPEMENT	Les élèves de première année de certaines spécialités de CAP de BAC professionnel, de BAC technologique.	Auprès du secrétariat du lycée.
PRIME À LA REPRISE D'ÉTUDES POUR LES 16-18 ANS	Les jeunes qui ont suspendu leur formation et qui reprennent des études à finalité professionnelle en lycée pendant une période minimum de 5 mois hors vacances scolaires d'été.	
FONDS SOCIAL LYCÉEN	Aides ponctuelles pour des frais liés à la scolarité	

Région Normandie

FONDS SOCIAL RÉGIONAL

En complément du fond social lycéen, des aides ponctuelles peuvent être versées par la région pour des frais liés à la scolarité. ***S'informer :*** auprès du secrétariat du lycée.

ATOUTS NORMANDIE

Pour les élèves de 15 à 25 ans, il peut être proposé une aide pour des achats de livres scolaires. Pour les filières professionnelles, des équipements de protection individuelle ou des tenues professionnelles peuvent être proposés. ***S'informer :*** www.atouts.normandie.fr

PASS MONDE

Dispositif destiné aux 15-25 ans pour des séjours d'études à l'étranger s'inscrivant dans un parcours de formation. ***S'informer :*** www.atouts.normandie.fr

ATOUMOD

Possibilité donnée aux jeunes de n'utiliser qu'une seule carte pour tous les déplacements en Normandie. ***S'informer :*** www.normandie.fr/tarifs-et-achats

AIDES POST-BAC

BOURSE ET DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

⚠ C'est la procédure unique de demande de bourse. Elle permet également d'engager une demande de logement. **Le dossier doit être constitué, sans attendre les résultats du diplôme, de mi-mars à mi-mai** pour la rentrée universitaire suivante. *Les étudiants boursiers sont exonérés des frais d'inscription en université et de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).*

Pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur (Parcoursup) I faire une simulation et/ou demander une bourse ou une aide I trouver un logement I gérer son logement I gérer sa vie étudiante

Où s'informer ? **messervices.etudiant.gouv.fr**

CROUS BOURSE · LOGEMENT · RESTAURATION

Pour tous les étudiants, il existe de nombreuses aides. Bourses, aides au logement, restauration.. ***S'informer :*** www.crous-normandie.fr

LES AIDES AU LOGEMENT

Trouver un logement : trouverunlogement.lescrous.fr I bedandcrous.com I lokaviz.fr

Régler la caution et avoir un garant : visale.fr I actionlogement.fr I

Fond de Solidarité Logement (FSL) : aide complémentaire des départements pour le logement

S'informer : **Auprès de l'accueil de votre conseil départemental**

Régler le loyer : allocation pour le logement (APL) · allocation de logement social (ALS).

Où s'informer ? **www.caf.fr**

LES ALLOCATIONS SPÉCIFIQUES

L'aide annuelle (ASAA) permet de répondre à certaines situations de difficultés sociales ne pouvant donner lieu au versement ponctuel d'une bourse d'enseignement supérieur

Une aide ponctuelle (ASAP) peut être attribuée aux étudiants qui rencontrent momentanément des difficultés financières pour les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche.

Où s'informer ? **service-social@crous-normandie.fr**

JOB ÉTUDIANT	Jobaviz permet aux employeurs de déposer des annonces et aux étudiants de trouver des jobs étudiants. ***S'informer :*** www.jobaviz.fr **Les établissements d'enseignement supérieur** *(universités, écoles)* emploient également des étudiants pour des missions de tutorat d'accueil ou encore d'animation. Prendre contact directement via le site internet de l'université ou de l'école
SERVICE CIVIQUE	Le service civique permet la réalisation d'une mission, l'obtention d'une gratification et peut faire partie du cursus de l'étudiant. ***S'informer :*** www.service-civique.gouv.fr/
1 JEUNE 1 SOLUTION	L'Etat favorise l'insertion professionnelle des étudiants via la création de la plateforme « 1jeune1solution » qui propose de nombreuses offres de stage. ***S'informer :*** www.1jeune1solution.gouv.fr/
PRÊT ÉTUDIANT GARANTI PAR L'ETAT	Le prêt étudiant est un prêt créé pour aider les jeunes de moins de 28 ans à financer leurs études. ***S'informer :*** www.etudiant.gouv.fr/fr/pret-etudiant-garanti-par-l-etat-1723
AIDES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	En complément de ces aides, les collectivités territoriales proposent des aides aux étudiants. Pour vous renseigner : **Région :** www.normandie.fr. **Départements :** www.calvados.fr, www.eureenormandie.fr, www.manche.fr, www.orne.fr, www.seinemaritime.fr. **Mairie :** Site web ou directement à l'accueil de votre mairie.

Cette rubrique concerne également les lycéens

AIDES POST-BAC

L'AIDE À LA MOBILITÉ PARCOURSUP

Il s'agit d'une aide forfaitaire de 500 € pour les futurs étudiants qui ont **bénéficié d'une bourse de lycée** et qui souhaitent **s'inscrire, via Parcoursup,** dans une formation située hors de leur académie de résidence. Ils doivent avoir **confirmé au moins 1 vœu en dehors de l'académie de résidence**

Où s'informer ?
messervices.etudiant.gouv.fr
faire une simulation et/ou demander une aide

L'AIDE À LA MOBILITÉ MASTER

Elle concerne l'étudiant titulaire d'une licence, inscrit en 1ère année de master dans une région différente de celle dans laquelle il a obtenu sa licence

PASSEPORT MOBILITÉ

Pour les étudiants résidant en outre-mer, désireux de poursuivre leurs études en France métropolitaine ou dans un autre territoire d'outre-mer. ***S'informer :*** www.ladom.fr/etudes/etudiant/le-dispositif/

BOURSE ERASMUS+ / AIDES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Ces aides concernent les étudiants et les élèves de BTS
S'informer : www.agence.erasmusplus.fr/
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53752/les-aides-a-la-mobilite-internationale.html

Notes :